



Élections professionnelles 2022

Du 1^{er} au 8 décembre, je vote FSU

Aux CSA, aux CAP ou aux CCP

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
s3cle@sn.es.edu - 04 73 36 01 67 - <https://clermont.sn.es.edu>



Supplément n° 1 au bulletin 197 du mois de septembre 2022

ENGAGÉ.ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Chères et chers collègues,

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale sont amenés à voter, à l'occasion des élections professionnelles, pour élire leurs représentant-es dans différentes instances. Selon votre catégorie (voir p. 11 et 12), vous aurez à émettre un vote électronique pour **2 scrutins** (stagiaires), **3** (non-titulaires, AESH et AED) ou **4** (titulaires) :

- les **Comités Sociaux d'Administration** (CSA) académique et ministériel qui traitent du fonctionnement des établissements (dotations, structures, postes...) et règles de gestion (mutations, promotions...), des conditions de travail et des droits des agent-es. Ils regroupent les compétences des anciens Comités Techniques Académiques (CTA) et Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT).

- les **Commissions Administratives Paritaires** (CAP) académique et nationale qui traitent des situations individuelles des agent-es titulaires du second degré en matière de gestion de carrière individuelle : recours mutations et promotions, temps partiel, disponibilité, formation, démissions, etc. Elles sont aussi réunies pour avis en cas de procédure disciplinaire. Désormais, ces CAP réuniront et représenteront tous les corps : agrégé-es, certifié-es, CPE, PsyEN, PLP et PEPS.

- les **Commissions Consultatives Paritaires** (CCP) académiques qui traitent des situations individuelles des agents contractuels (enseignant-es, CPE, Psy-EN non-titulaires, personnels Greta d'une part et AED-AESH d'autre part), en matière de temps partiel, évaluation, refus de certains congés, formation, fin de contrat, etc. Elles sont aussi réunies pour avis en cas de procédure disciplinaire.

Pour gagner sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail, les statuts, l'égalité femmes/hommes, la santé et l'adaptation aux enjeux climatiques, les élu-es et militant-es du SNES-FSU et du SNUEP-FSU sont sur le terrain au quotidien. Comme vous, ce sont des personnels du second degré, en exercice dans les établissements, des professeur-es, CPE, Psy-EN, titulaires ou contractuels, AESH et AED qui agissent pour **vous défendre individuellement et collectivement**, dans les instances comme dans les mobilisations.

Voter, c'est déjà décider. C'est faire entendre notre voix et nos revendications et ainsi envoyer un message clair au ministère !

Du 1^{er} au 8 décembre, pour **donner de la force à ces engagements et exiger un changement de cap** dans la politique éducative, pour pouvoir **continuer à défendre individuellement** les collègues, **résister collectivement** aux politiques de casse du Service public d'Éducation, aux attaques contre nos statuts et **gagner la revalorisation salariale** si nécessaire et tant attendue par la profession : **votez et faites voter pour la FSU et ses syndicats !**



Fabien CLAVEAU

secrétaires académiques du
SNES-FSU



Marc BELLAIGUE



Ugo TREVISIOL

secrétaire académique
du SNUEP-FSU



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU

Sommaire :

- Pages 2-3 : Liste et profession de foi CSA
- Pages 4-5 : Liste et profession de foi CAPA
- Pages 6-7 : Profession de foi CCP non titulaires
- Pages 8-9 : Profession de foi CCP AED / AESH
- Page 10 : Vos candidat-es dans l'académie
- Page 11 : Qui vote, à quoi?
- Page 12 : Guide pratique à conserver





ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Avec la FSU pour gagner :

SALAIRES

La FSU exige une vraie revalorisation sans condition pour toutes et tous. Attachée à la reconnaissance du travail et de la dignité de tous les métiers, à l'égalité de traitement, elle combat tous les arbitraires de la politique indemnitaire académique (RIFSEEP, IMP, etc.). La FSU veut gagner l'équité dans la répartition des indemnités et renforcer l'indiciaire : elle revendique une augmentation immédiate de tous les salaires et l'indexation de la valeur du point sur l'inflation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les élu-es FSU partagent vos conditions d'exercice, trop souvent dégradées. Leurs interventions dans les instances académiques et départementales visent à améliorer l'organisation des services et leurs dotations en moyens, limiter les services partagés et dénoncer les pressions managériales. Chaque voix leur donne plus de force pour vous défendre.

EMPLOIS

Pour la FSU, améliorer les conditions de travail est indispensable pour les personnels mais aussi pour les usagers du service public. En CSA, ses élu-es agiront pour une carte scolaire et des dotations en emplois et heures à la hauteur des besoins. La FSU mobilise contre les suppressions de postes, les fermetures de classes, d'écoles...

FORMATION

La FSU revendique une augmentation conséquente des moyens donnés à la formation continue, aujourd'hui exsangue, pour bâtir une offre de qualité, en lien avec la recherche universitaire. Chacun-e doit pouvoir se former dans les domaines de son choix et non être formaté-e pour appliquer des réformes. Au CSA académique, comme aujourd'hui au CTA, la FSU fera des propositions pour amender et enrichir le plan de formation.

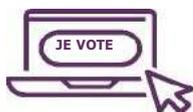
Liste CSA de l'académie de Clermont-Ferrand

Patrick LEBRUN	Professeur certifié	LGT Jean Zay - THIERS	63	SNES-FSU
Valérie BARDET-CRIQUET	Professeure des écoles	Ecole élémentaire – TOULON SUR ALLIER	03	SNUIPP-FSU
Béatrice MANENE	Professeure EPS	LGT Lafayette - BRIOUDE	43	SNEP-FSU
Julien BARBET	Professeur des écoles	Ecole élémentaire – NEUSSARGUES EN PINATELLE	15	SNUIPP-FSU
Fabien CLAVEAU	Professeur certifié	Collège Marc Bloch - COURNON	63	SNES-FSU
Jean-Baptiste CHATRE	Professeur Lycée professionnel	SEGPA Gérard Philipe – CLERMONT-FD	63	SNUEP-FSU
Bénédicte FROGE	Infirmière ENES	Collège Charlotte Delbo - TRONGET	03	SNICS-FSU
Linda SENSI-BULCKE	Assistante sociale adm. de l'Etat	DSDN 63 – CLERMONT-FD	63	SNUAS-FP-FSU
Juliette GRAND	Professeure certifiée	Collège Achille Allier - BOURBON L'ARCHAMBAULT	03	SNES-FSU
Muriel VIGNAUD	Professeure des écoles	Ecole élémentaire – ST GERMAIN LAPRADE	43	SNUIPP-FSU
Carine CORRIGER	Professeure EPS	Collège Marcel Bony - MURAT LE QUAIRE	63	SNEP-FSU
Suzanne GUINAMAND	ADJAENES	Collège Boris Vian - RETOURNAC	43	SNASUB-FSU
Isabelle ROUSSY	Professeure des écoles	Ecole élémentaire – CLERMONT-FD	63	SNUIPP-FSU
Philippe LEYRAT	CPE	LP Gergovie - CLERMONT-FD	63	SNES-FSU
Nicole PERRUSSEL	Adjoint Tech Rech Form	Collège Teilhard de Chardin - CHAMALIERES	63	SNASUB-FSU
Isabelle DYDUCH	AESH	LP Marie Laurencin - RIOM	63	SNES-FSU
Ursula VAURS	AESH	Ecole élémentaire – ARPAJON SUR CERE	15	SNUIPP-FSU
Aurélipe PEYRAS	Professeure EPS	Collège Jules Verne – MAYET DE MONTAGNE	03	SNEP-FSU
Stéphanie LAVERGNE	Professeure des écoles	Ecole élémentaire – ST MAMET	15	SNUIPP-FSU
Nathalie RUMBERGER	Professeure agrégée	LPO C et A Dupuy – LE PUY	43	SNES-FSU

Du 1^{er} au 8 décembre,

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX

avec les syndicats de la FSU





DANS L'ACADÉMIE

Les élu·es et militant·es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les écoles, les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



Première fédération syndicale de l'Éducation nationale, la FSU revendique, mobilise, négocie, défend tout ce qui concourt à améliorer la situation des personnels, titulaires ou non, et la qualité du service public d'Éducation. Il n'y a pas de « petits » combats.

CSA

Comité Social d'Administration

Dotations aux services, aux écoles et aux établissements, gestion et répartition des moyens et des postes, plans de formation continue, carte des spécialités et des formations professionnelles, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes..., du rectorat aux directions académiques, la FSU porte les revendications des personnels pour améliorer leurs conditions de travail et le service rendu aux élèves.

LA FSU DANS LES CSA DÉPARTEMENTAUX

La FSU agit face à l'Inspection Académique pour obtenir les ouvertures nécessaires permettant une baisse significative du nombre d'élèves par classe dans les écoles et établissements, un plan de formation continue répondant aux besoins des personnels, la création de postes d'enseignant·es spécialisé·es, le versement des frais de déplacement et sur toutes les autres questions de moyens.

FS-SSCT

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Si les compétences de la formation spécialisée SSCT sont réduites par rapport au CHSCT, notre détermination à agir reste intacte. Enquêtes dans les services, les écoles et les établissements, prise en compte des fiches SST et des dangers graves et imminents..., pour la FSU, les questions des conditions de travail, de la sécurité au travail, du sens de nos métiers et du service public demeurent centrales.

LA FSU DANS LES CHSCT ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENTAUX

La FSU porte le maintien d'une instance entièrement dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail car une situation problématique, même si elle est perçue individuellement, n'est en général que la manifestation d'une défaillance de l'organisation du travail. L'action de la FSU a permis d'imposer les CHSCT, avec pour objectif d'adapter le travail aux personnels et non l'inverse.

LA FSU DANS LE CSA ACADÉMIQUE

L'action de la FSU dans les instances est ancrée sur le terrain. Représentant toutes les catégories de personnels, ses élu·es sont au contact des réalités de l'ensemble de l'académie et font entendre la voix de tous les personnels. Ils et elles agissent pour obtenir plus de transparence dans la gestion des personnels, et exigent les moyens nécessaires pour les établissements et les services.

LA FSU DANS LES CSA SPÉCIAUX DES SERVICES ACADÉMIQUES ET RÉGIONAUX

Nos délégué·es y représenteront les personnels exerçant au rectorat ou dans les DSDEN, quel que soit leur métier. Forts de leur expérience acquise dans les CT spéciaux, ils et elles siègeront également au CSA de région académique, en charge notamment des services régionaux dont celui concernant les missions récemment intégrées, liées à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.



ENGAGÉ·ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER



ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE

Des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, professeurs certifiés, adjoints d'enseignement, professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel, professeurs de l'école nationale supérieure d'arts et métiers, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ Liste présentée par la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

19 titulaires – 19 suppléants (22 femmes – 16 hommes)

- 1-M. Marc BELLAIGUE - Professeur certifié
Collège Roger Quilliot – Clermont-Ferrand (63)
- 2-Mme Aurélie PEYRAS - Professeure d'EPS
Collège Jules Verne – Le Mayet de Montagne (03)
- 3-M. Philippe LEYRAT - Conseiller principal d'éducation
Lycée professionnel Gergovie – Clermont-Ferrand (63)
- 4-Mme Delphine BERTRAND - Professeure certifiée
Collège Blaise Pascal – Clermont-Ferrand (63)
- 5-M. Ugo TREVISIOL - Professeur de lycée professionnel
Lycée pro. Amédée Gasquet – Clermont-Ferrand (63)
- 6-Mme Claire CHARTRAIN-LACOMBE - Professeure agrégée
Collège Condorcet – Puy-Guillaume (63)
- 7-M. Fabien CLAVEAU - Professeur certifié
Collège Marc Bloch – Cournon d'Auvergne (63)
- 8-M. Stéphane CUQ - Professeur agrégé
Collège La Vigière – Saint Flour (15)
- 9-M. Pierre-Yves BISCHOFF - Professeur certifié
Université Clermont Auvergne – IUT – Le Puy-en-Velay (43)
- 10-Mme Katia BONNEMOY - Psychologue de l'Education nationale
CIO d'Etat de Clermont-Ferrand – Clermont-Ferrand (63)
- 11-M. Eric SABIN - Conseiller principal d'éducation
Lycée général Blaise Pascal – Clermont-Ferrand (63)
- 12-Mme Nathalie RUMBERGER - Professeure agrégée
LPO Charles et Adrien Dupuy – Le Puy-en-Velay (43)
- 13-Mme Juliette GRAND - Professeure certifiée
Collège Achille Allier – Bourbon l'Archambault (03)
- 14-Mme Hélène VILLET - Psychologue de l'Education nationale
Ecole élémentaire Philippe Arbos – Clermont-Ferrand (63)
- 15-Mme Carine CORRIGER - Professeure d'EPS
Collège Marcel Bony – Murat-le-Quaire (63)
- 16-Mme Murielle VEISZ - Professeure certifiée
Collège René Cassin – Manzat (63)
- 17-M. Xavier GOURC - Professeur certifié
Lycée polyvalent de Chamalières – Chamalières (63)
- 18-Mme Florine LAZARO - Professeure certifiée
Lycée polyvalent Paul Constans – Montluçon (03)
- 19-Mme Catherine LADET - Professeure de lycée professionnel
SEP du Lycée La Fayette – Clermont-Ferrand (63)
- 20-M. Jean-Philippe PAILHA - Professeur d'EPS
LGT Léonard de Vinci – Monistrol-sur-Loire (43)
- 21-Mme Géraldine ARTAUD - Professeure certifiée
Collège Anatole France – Gerzat (63)
- 22-Mme Magali GALLAIS - Conseillère principale d'éducation
Collège Albert Camus – Clermont-Ferrand (63)
- 23-Mme Julie GESRET-BRAU - Professeure certifiée
Lycée polyvalent Pierre Joël Bonté – Riom (63)
- 24-Mme Louise POMMERET - Professeure agrégée
LPO Charles et Adrien Dupuy – Le Puy-en-Velay (43)
- 25-M. Jérôme CAILLIEUX - Psychologue de l'Education nationale
CIO d'Etat de Moulins-Yzeure – Yzeure (03)
- 26-Mme Céline BOURDIER - Conseillère principale d'éducation
Collège Marie Curie – Désertines (03)
- 27-Mme Béatrice MANENE - Professeure d'EPS
Lycée général et technologique La Fayette – Brioude (43)
- 28-Mme Sandrine CLOUVEL - Professeure certifiée
Collège Pierre Mendès France – Riom (63)
- 29-Mme Louise MASSON - Professeure certifiée
Collège La Vigière – Saint Flour (15)
- 30-M. David COURSIMAULT - Professeur agrégé
Univ. Clermont Auvergne – IUT – Clermont-Ferrand (63)
- 31-Mme Laurie GOURC - Professeure certifiée
Collège La Ribeyre – Cournon d'Auvergne (63)
- 32-Mme Emmanuelle LACHAUME - Professeure certifiée
Collège Diderot – Aigueperse (63)
- 33-M. Jean-Baptiste CHATRE - Professeur de lycée professionnel
SEGPA du collège Gérard Philipe – Clermont-Ferrand (63)
- 34-M. Thomas ANTIGNAC - Professeur certifié
Lycée polyvalent Jean Monnet – Yzeure (03)
- 35-Mme Pascale CHALET - Professeure certifiée
Collège La Fayette – Brioude (43)
- 36-M. Olivier RALUY - Conseiller principal d'éducation
Collège La Charme – Clermont-Ferrand (63)
- 37-M. Mathieu TAVERNIER - Professeur d'EPS
Collège Baudelaire – Clermont-Ferrand (63)
- 38-M. Patrick LEBRUN - Professeur certifié
Lycée général et technologique Jean Zay – Thiers (63)



DANS LES ACADÉMIES

Les élu·es et militant·es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements, les écoles et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



VOTRE STATUT

Quels que soient nos métiers, nous sommes toutes et tous des cadres A de la fonction publique, concepteurs de nos pratiques. Notre statut garantit notre liberté pédagogique, notre autonomie professionnelle. Désormais, les CAPA ne sont plus par corps ou métier : la CAPA que vous allez élire regroupe tous les personnels du second degré. Les commissaires paritaires de la FSU y défendront vos droits.

VOTRE CARRIÈRE

Les promotions (avancement d'échelon, hors classe, classe exceptionnelle) obéissent à des règles que les représentant·es élu·es de la FSU discutent, font évoluer et font respecter, dans l'intérêt de toutes et tous. Grâce à leur nombre et leur expérience, ils et elles sont en mesure de peser pour faire valoir les droits de toutes et tous les collègues qui les sollicitent en intervenant directement auprès de la hiérarchie.

CAP

Commission Administrative Paritaire

Malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CAPA conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les avis de rendez-vous de carrière ou les refus de temps partiel peuvent y être contestés par exemple. Aussi, les conseils de discipline se déroulent dans le cadre des CAPA. Les élu·es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé·es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

ÉLU DU SNEP-FSU il témoigne



Lors des CAPA, nous étudions les recours sur l'avis final recteur issu du rendez-vous de carrière. Il y a souvent une distorsion entre les items, les avis inspecteurs/proviser·es et l'avis final. Nous obtenons souvent des modifications afin que les collègues aient une évolution plus rapide dans leur carrière notamment pour le 9e échelon et son avis pérenne.

Ugo Trévisiol

ÉLU DU SNES-FSU il témoigne



Être élu de la FSU, c'est accompagner les collègues dans leurs démarches lors des opérations de mutations ou de carrière. C'est aussi les représenter face à l'administration comme lors des recours pour les rendez-vous de carrière. Être élu de la FSU, c'est défendre l'intérêt collectif pour garantir et améliorer les droits de toutes et tous.

Marc Bellaïgue

ÉLU DU SNESUP-FSU il témoigne



En tant qu'élu, je veille à l'égalité de traitement entre les collègues ainsi qu'au respect des règles par l'administration. Dans les établissements, je suis au côté des collègues PRAG/ PRCE pour les aider notamment lors de leur rendez-vous de carrière. J'interviens ensuite en CAPA pour mettre en adéquation l'appréciation finale avec les items évalués.

Pierre-Yves Bischoff

ÉLUE DU SNEP-FSU elle témoigne



En amont des demandes de mutation Intra, nous organisons des stages et répondons aux questions des collègues sur la base de notre connaissance du terrain et de notre expertise. Nous pouvons guider les collègues pour leur éviter les erreurs et mettre un maximum de chances de leur côté. Nous accompagnons tous les collègues qui nous sollicitent pour un recours.

Béatrice Manéné

ÉLUE DU SNUIPP-FSU elle témoigne



Être élu.e à la FSU c'est défendre les droits collectifs et chaque situation individuelle. Notre priorité est l'amélioration des conditions de travail.

Nous accompagnons les PsyEN- EDA face à une administration qui méconnaît leur spécificité : promotion, mutation, frais de déplacement, double carrière...

Hélène Villet

Vos élu·es agissent pour :

VOS MUTATIONS

Certes, les CAPA n'examinent plus toutes les demandes de mutations mais les commissaires paritaires de la FSU savent comment fonctionne ce système complexe. Vous pouvez à tout moment les contacter pour bien faire vos vœux et surtout pour vérifier que tous les points auxquels vous avez droit ont bien été comptés, étape cruciale. Ils et elles savent aussi soutenir vos recours.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Nos métiers sont difficiles et nos conditions de travail se dégradent mais nous pouvons agir pour faire respecter nos droits, pour améliorer les conditions d'exercice. Les élu·es FSU jouent pleinement leur rôle, à vos côtés dans les établissements. Être sur le terrain, alerter, proposer des solutions, défendre les collègues au quotidien... c'est notre conception du syndicalisme.





Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022—CCP des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'Éducation nationale de l'académie de Clermont-Ferrand

ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les non-titulaires.

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payé·es que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les contractuel·les qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger. Notre expertise est reconnue de toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU





Syndicat National des Enseignants de Second degré



LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC



F.S.U.



F.S.U.

SUR LE TERRAIN

Les élu·es et militant·es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu·es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé·es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

Abdoulaye Faye, Paul Batut
Élus en CCP

POUR UN PLAN DE TITULARISATION RÉEL

La FSU a renouvelé dans ses mandats un plan de titularisation des non-titulaires pour non seulement résorber définitivement la précarité dans la Fonction publique mais également juguler la pénurie de personnels engendrée par les politiques néolibérales. C'est pourquoi elle exige :

- un plan massif qui garantisse la titularisation des non-titulaires qui le souhaitent,
- un ré-emploi des non-titulaires jusqu'à la titularisation,
- le rétablissement immédiat du concours réservé dit « Sauvadet ».

POUR UNE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES SALAIRES

Les représentant·es de la FSU ont obtenu l'élaboration d'une grille de salaires avec un avancement périodique déconnecté de l'évaluation professionnelle pour tous les non-titulaires de l'académie avec la circulaire 2017-038. Attachée à une gestion nationale des non-titulaires, la FSU revendique :

- une harmonisation nationale des grilles de salaire sur la grille plus favorable (Île-de-France) voire à minima sur le pied de grille du ou de la fonctionnaire remplacé·e,
- une meilleure reconnaissance de l'expérience professionnelle et du niveau de diplôme à l'embauche,
- une révision de la périodicité de l'avancement indiciaire afin de permettre aux collègues d'évoluer pleinement dans la grille indiciaire,
- une augmentation salariale basée sur le traitement indiciaire et non sur des primes.

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les représentant·es de la FSU s'engagent pour :

- le respect du droit à une formation solide dès le recrutement,
- le respect des textes réglementaires dans les libellés des contrats,
- la lutte contre toutes formes de discriminations notamment celles liées

aux actes de gestion des non-titulaires,
→ une application effective de la portabilité du CDI au niveau national,
→ la limitation des services partagés qui engendrent une dégradation des conditions de travail,

→ l'établissement de contrats à l'année au lieu de la multiplicité de petits contrats, et l'établissement de contrats CDI à temps complet et non incomplet,
→ le renforcement et le rétablissement des attributions des CCP : consultation sur toutes les décisions relatives aux congés, à la formation, à la mobilité, aux non-renouvellements de contrat, aux quotités de service.
Rétablissement des CCP sur les sujets d'ordre collectif notamment les affectations, les avancements indiciaires, l'évolution du cadre de gestion des non-titulaires.

Personnels GRETA : ces élections vous concernent aussi !

Les personnels GRETA sont appelés à voter aux élections professionnelles, comme les collègues de la Formation initiale. Condition : être, au 1^{er} décembre, en CDD depuis 2 mois et pour 6 mois ou plus, ou en CDI.

Pourquoi et pour quelles instances voter ? Pourquoi voter FSU ? Comment voter ?

Retrouvez la Profession de foi FSU, nos actions, nos revendications ainsi que les modalités de vote sur notre site académique.



ENGAGÉ·ES POUR LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER





ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat et aux responsables des PIAL, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les AED, AESH et APSH.

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Pour la FSU, les AED et les AESH doivent être rémunéré·es sur la base d'une grille de catégorie B revalorisée, garantissant une progression régulière du traitement et reconnaissant leur niveau de qualification. Nous exigeons que le salaire minimum dans la fonction publique soit porté à 1 850 € nets mensuels, et l'indexation du salaire sur les prix. Grâce aux interventions de la FSU en CTM, le versement de l'indemnité REP+ pour les AED et AESH est prévue au budget 2023.

VOTRE EMPLOI D'AESH

Bien qu'exerçant une mission de service public pérenne, les AESH demeurent des agent·es contractuel·les de l'État au statut précaire : quotité de travail trop faible, salaire minimum, conditions de travail indignes...

La FSU s'engage pour votre avenir en portant la création d'un corps statutaire assurant une reconnaissance professionnelle, une perspective de carrière et une hausse de rémunération.

VOTRE EMPLOI D'AED

Le recrutement des AED par les établissements est la principale cause de précarité. La FSU revendique le recrutement par les recteurs de tous les AED, y compris en CDD et que la possibilité de signer des contrats de trois ans soit donnée à celles et ceux qui le souhaitent. Le chantage au renouvellement doit cesser !

VOS DROITS

En tant qu'agent·es sous contrat, les AED et AESH sont soumis·es aux décisions arbitraires de leur employeur, le plus souvent à leurs dépens. La FSU s'engage pour une gestion plus respectueuse de vos droits : application de la réglementation commune aux contractuel·les, amélioration des droits à congés ou à formation, accès à l'action sociale...

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU





DANS LES ACADÉMIES

Les élu·es et militant·es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu·es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé·es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

À Clermont, les élu·es veillent à ce que les droits des AESH et des AED soient respectés : frais de transport, CESU garde d'enfants, prestations d'action sociale, CPF, stage MIN, limitation du nombre d'élèves suivi·es, défense en cas de non-renouvellement injustifié...

Vos élu·es SNES, SNUipp et SNUEP luttent pour que la CCP soit une instance qui permette une amélioration réelle des droits des AED et AESH !

ABANDON DES PIAL POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les PIAL servent à camoufler le sous-investissement massif de l'État en matière de handicap alors que la loi de 2005 impose l'obligation de moyens. La FSU dénonce la mutualisation qui est devenue la norme avec le PIAL et dégrade la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des AESH et des enseignant·es. La FSU revendique l'abandon des PIAL et une politique d'inclusion centrée sur les besoins de l'élève.

VIE SCOLAIRE

Améliorer les conditions de travail des AED est une nécessité. Leurs missions doivent être reconnues à leur juste valeur, pour le bien des élèves et le bon fonctionnement des établissements. La FSU exige l'allègement du temps de travail des AED pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de poursuivre leurs études. Le recrutement d'AED en nombre suffisant doit permettre à chacun·e d'exercer ses missions dans les meilleures conditions.

ÉLU·ES EN CCP elle et il témoignent



En tant que représentant·es du personnel à la CCP, nous conseillons et défendons les collègues AESH et AED, individuellement et collectivement. Nous sommes présent·es dans toutes les écoles et les établissements pour faire respecter les droits de chacun.

Notre combat prioritaire est de sortir de la précarité ces personnels : nous nous battons pour l'augmentation des quotités de travail et des salaires. Grâce à la ténacité des élu·es de la FSU et aux mobilisations, nous avons contraint le rectorat de Clermont à respecter les textes réglementaires, à savoir qu'un·e AESH effectue une quotité de 62 % pour 24h hebdomadaires.

La FSU a toujours été à nos côtés... donc qui mieux que la FSU pour nous défendre au sein de la CCP ?

Isabelle Dyduch (AESH 2d degré, ex AED)
et Frédéric Paris (AESH 1er degré)



ENGAGÉ·ES POUR LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER

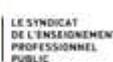


La FSU dans notre académie: des candidat.es engagé.es à vos côtés !

Juliette GRAND	Marc BELLAIGUE	Delphine BERTRAND	Philippe LEYRAT	Claire CHARTRAIN- LACOMBE	Fabien CLAVEAU	Ugo TREVISIOL
Stéphane CUQ	Katia BONNEMOY	Pierre-Yves BISCHOFF	Eric SABIN	Murielle VEISZ	Xavier GOURC	Nathalie RUMBERGER
Céline BOURDIER	Géraldine ARTAUD	Julie GESRET-BRAU	Magali GALLAIS	Louise POMMERET		
Sandrine CLOUVEL	Laurie GOURC	David COURSIMAULT	Béatrice MANÉNÉ	Jean-Baptiste CHATRE	Louise MASSON	Emmanuelle LACHAUME
Pascale CHALET	Thomas ANTIGNAC	Mathieu TAVERNIER	Patrick LEBRUN	Paul BATUT	Abdoul FAYE	Isabelle DYDUCH



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



MÉMO A CONSERVER

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

QUI VOTE, A QUOI ?

	CSA Ministériel	CSA Académique	CAPN	CAPA	CCP
Titulaires: Certifié·es, Agrégé·es, CPE, PsyEN, Chaires Sup					
Stagiaires					
Contractuel·les					
AESH, AED					

Quelles instances pour défendre nos carrières et nos droits ?

Les Comités Sociaux d'Administration (CSA)

Ils organisent le fonctionnement des établissements et les conditions de travail des agent·es et regroupent les compétences des Comités Techniques Académiques (CTA) et des anciens Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'instance défend les droits des fonctionnaires comme des contractuel·les. Les réformes et questions plus politiques se discutent au sein de CSA par niveau (ministériel, académique...).

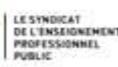
Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les titulaires OU

Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les non-titulaires

Elles défendent les droits des agent·es du second degré en matière de gestion de carrière individuelle : mutations, promotions, temps de travail, disponibilité, formation, démissions... Elles sont aussi réunies pour avis en cas de procédure disciplinaire.

Des élu·es à vos côtés sur le terrain

Pour gagner sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail, les statuts, l'égalité femmes/hommes, la santé et l'adaptation aux enjeux climatiques, **les élu·es et militant·es du SNES-FSU et du SNUEP-FSU sont sur le terrain au quotidien**. Comme vous, ce sont des personnels du second degré, en exercice dans les établissements, des professeur·es, CPE, Psy-EN, titulaires ou contractuels, AESH et AED **qui agissent pour vous défendre individuellement et collectivement dans les instances comme dans les mobilisations**. Du 1^{er} au 8 décembre, à l'occasion des élections professionnelles, vous pourrez donner de la force à ces engagements et exiger un changement de cap dans la politique éducative. **Votez pour les syndicats de la FSU !**



GUIDE PRATIQUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Première étape : j'active mon espace électeur / électrice

Jeudi 13 octobre, vous avez reçu un mail du rectorat sur votre messagerie professionnelle. Il contient un **lien unique et personnalisé** sur lequel cliquer pour ouvrir son espace électeur. Définissez un **mot de passe sécurisé** et répondez ensuite à la « **question défi** » de votre choix. Conservez bien les deux pour pouvoir voter du 1er au 8 décembre. Notre **Mémo SNES / SNUEP** ci-dessous peut vous y aider. En cas de doute sur la création de cet espace électeur, se reporter à notre rubrique « Elections professionnelles 2022 » :

<https://clermont.snes.edu/-Elections-professionnelles-2022-.html>

→ **Mémo pour les accès ultérieurs** : remplissez ce formulaire à la main ou en version électronique, en complétant les 3 zones libres ci-dessous

Votre identifiant (adresse académique):	<input type="text"/>
Le mot de passe choisi (12 caractères minimum)	<input type="text"/>
La réponse choisie à la question-défi:	<input type="text"/>

Si vous n'avez pas reçu de message le 13/10, vérifiez dans vos spams, à défaut rendez-vous directement sur :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

Deuxième étape : je récupère ma notice de vote

La notice de vote doit vous être distribuée **avant le 17 novembre**, contre signature. Celle-ci contient un « **code de vote** » de 12 caractères, qui va vous permettre de voter. Dès que vous recevez la notice, **prenez ce code en photo avec votre smartphone**, afin d'être sûr-e de l'avoir sur vous au moment de voter. **Mettez ensuite le document reçu en lieu sûr.**

Si je suis TZR ou contractuel-le, je pourrai obtenir ce Code depuis mon espace Electeur.

S'il n'est pas possible de vous délivrer ce courrier dans l'établissement, par exemple parce que vous êtes en congé maladie, il vous sera envoyé à l'adresse de votre domicile.

Oups, j'ai perdu ma notice de vote

Si vous ne l'avez pas eue ou si vous l'avez perdue, pas de panique, on peut la redemander pour **récupérer un nouveau Code de vote**. Cette démarche s'appelle « le réassort ». Il vous suffit alors de **saisir la réponse à la « question-défi » que vous aviez enregistrée** et vous recevez sur votre mail académique un lien à usage unique qui vous permettra d'obtenir un nouveau Code de vote.

Attention, lorsque le nouveau code de vote s'affiche à l'écran, copiez-le et enregistrez-le tout de suite car il s'efface rapidement, pour des questions de sécurité.

Troisième étape : du 1er au 8 décembre 2022, je vote FSU pour chaque scrutin

Le vote électronique se déroule sur toute la période, du 1er au 8 décembre, mais **le mieux est de voter dès le début**. Vous pouvez le faire sur tout matériel accédant à internet : **ordinateur, tablette, smartphone**. Un ou plusieurs **ordinateurs dédiés doivent être installés dans votre établissement**.

En cliquant sur « je vote » vous accédez à la liste des votes qui vous concernent. Vous devez saisir votre « Code de vote », celui qui est sur la notice de vote et que vous avez photographié avec votre téléphone.

**En cas de problème, je prends contact avec
le SNES-FSU Clermont : s3cle@snes.edu - 04 73 36 01 67 ou
le SNUEP-FSU Clermont : sa.clermont-ferrand@snuep.fr**



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN
Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux
informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

